

CNESER du mardi 16 mai, des projets de textes relatifs aux études médicales essentiellement destinés à réparer partiellement de mauvais choix politiques passés

Déserts médicaux, débats au CNESER pour parer à un désastre annoncé

L'ordre du jour du CNESER, ce mardi 16 mai, semble résumer, à lui seul, les choix actuels destinés à contrer les conséquences négatives de choix politiques passés qui, portant directement sur la formation des personnels de santé, ont engendré certains désastres (désertification médicale, mauvaises conditions de travail dans les hôpitaux, concurrence féroce public-privé, mise en danger des plus fragiles, etc.).

Ainsi, le CNESER a pu être consulté sur un projet de texte destiné à permettre à l'Université d'Orléans de délivrer le diplôme national du 1er cycle des études de médecine (ou DGFSM). **Ce projet semble mettre fin à la volonté du maire de cette ville de créer, dans le Loiret, une antenne d'une université croate...** qui, par magie, aurait formé nos futurs médecins à distance... Le SNPTES, sans nier la qualité de nos collègues croates, ne stigmatisera pas cet élu qui, l'on suppose, entendait ainsi lutter contre les déserts médicaux et, accessoirement, contre le fait que « son » université ne disposait pas d'une telle filière.

Par ailleurs, le CNESER a été consulté sur **l'élargissement de l'expérimentation destinée à renforcer les échanges entre les formations de santé**. Ainsi, plus concrètement, ce type d'expérimentation présente l'intérêt, pour les universités, d'intervenir dans la formation aux professions médicales ou paramédicales (cadre de santé, diététicien, ergothérapeute, infirmier, orthoptiste, manipulateur électroradiologie, masseur-kinésithérapeute, puéricultrice, technicien de laboratoire médical, etc.). **Cette formation universitaire, pour le SNPTES, apporte des garanties fortes quant à la qualité de ces professionnels.**

D'autres projet de textes, examinés par ce CNESER du 16 mai, ont pour objet de **permettre à un certain nombre d'universités de délivrer le diplôme d'État infirmier en pratique avancée (IPA)**. Si ce diplôme, reconnu au grade de master, valorise la profession et, notamment, élargit le champ des actes et soin, il s'agit bien, ici aussi, d'apporter une solution au manque chronique de médecins généralistes et spécialistes. Cependant, là aussi, **le SNPTES se satisfait de voir ces formations dévolues largement aux universités, nous voyons là un gage de qualité de ces formations**. Espérons, simplement, que les rémunérations et les carrières proposées, dans la fonction publique, seront à la hauteur des attentes de ces infirmières et infirmiers en pratique avancée, hautement qualifiés et titulaires du grade de master !

Enfin, un projet de texte relatif à la suspension de l'obligation vaccinale contre la COVID-19 pour les étudiants et élèves paramédicaux est soumis à l'avis du CNESER. Précisons que ce texte prévoit aussi la possibilité, pour celles et ceux qui étaient suspendus, de pouvoir terminer leurs cursus.

En conclusion, **le SNPTES, s'il se satisfait, très globalement, de voir s'accroître progressivement le champ universitaire des formations aux professions médicales et paramédicales, perçoit aussi, au travers de ces textes et dispositifs nouveaux, des outils destinés à contrer partiellement les maux qui frappent aujourd'hui le secteur médical**. Le SNPTES voit ici l'illustration malheureusement parfaite de ce qu'un choix essentiellement politique -l'instauration d'un numerus clausus- guidé par des considérations budgétaires et une idée farfelue (réduire, de facto, la demande des malades...) puisse conduire à une situation catastrophique sur la quasi-totalité du territoire national ! Un choix maintenu, au gré des alternances politiques, jusqu'en 2019.

Choisy-le-Roi, le 16 mai 2023